



L'Impact Du climat D'Investissement Sur L'Incitation Des Investissements Directs à L'Etranger : Les Nouvelles Réformes Au Maroc

ACHAHCHAH Hicham

Doctorant en Economie et Gestion-
Université Abdelmalek Essaadi-Tanger

EL HAFID ALLAH Samira

Enseignante-chercheuse-
Université Ibn Zohr Agadir

Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Tanger
Équipe de Recherche Gouvernance Territoriale et Développement Durable

Résumé: L'objectif majeur de cet article scientifique est de savoir et de traiter les nouvelles réformes gouvernementales pour améliorer le climat de l'investissement et promouvoir l'attractivité des IDE au Maroc, parmi lesquelles la réforme des centres régionaux d'investissement par la loi 47-19, la simplification des procédures administratives en matière d'investissement par la loi 55-19, la création du fond Mohammed 6 pour l'investissement par la loi 76-20, la réforme des zones industrielles par la loi 102-21 et l'adoption de la nouvelle charte de l'investissement par la loi cadre 03-22. Egalement, il analyse la dynamique des flux nets et des stocks des IDE au Maroc entre 2014 et 2020. De plus, il se focalise sur la méthode de SWOT pour identifier et examiner les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui influencent sur le climat d'investissement marocain. Enfin, il aborde l'importance du cadre institutionnel dans la promotion et l'amélioration de celui-ci.

Abstract: The main objective of this scientific article is to understand and address the new government reforms aimed at improving the investment climate and promoting the attractiveness of Foreign Direct Investment (FDI) in Morocco. These reforms include the restructuring of regional investment centers through Law 47-19, streamlining administrative procedures for investments through Law 55-19, establishing the Mohammed 6 Investment Fund through Law 76-20, reforming industrial zones through Law 102-21, and adopting the new Investment Charter under Law Framework 03-22. Additionally, it analyzes the dynamics of net FDI flows and stock in Morocco between 2014 and 2020. Furthermore, it focuses on the SWOT analysis method to identify and examine the strengths, weaknesses, opportunities, and threats influencing the Moroccan investment climate. Lastly, it discusses the significance of the institutional framework in promoting and enhancing this climate.

Mots-clés : le climat de l'investissement ; l'IDE, les flux nets des IDE ; les stocks des IDE ; les réformes ; la méthode de SWOT ; le cadre institutionnel.

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.10252781>

Published in: Volume 2 Issue 6



This work is licensed under a [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

1. Introduction

La relation de la cause à effet entre un bon climat d'investissement et l'attractivité des Investissements Directs Étrangers (IDE) est bien établie. En effet, un climat d'investissement favorable, caractérisé par des réglementations transparentes, des procédures simplifiées, une protection des droits de propriété, et des incitations fiscales appropriées, crée un environnement optimal et favorable à l'entrée et à l'expansion des entreprises étrangères. De plus, un bon climat d'investissement renforce la confiance des investisseurs étrangers en fournissant un cadre réglementaire stable et prévisible. Cela réduit l'incertitude et facilite la planification à long terme pour les entreprises multinationales. En outre, un environnement favorable à l'investissement peut stimuler la concurrence, encourager l'innovation et améliorer la productivité, ce qui est attractif pour les entreprises étrangères cherchant à accéder à de nouveaux marchés.

Un climat d'investissement optimal renforce également la compétitivité internationale d'un pays pour attirer les IDE. Il s'agit comme un facteur déterminant dans l'attraction des investissements directs étrangers. Les pays qui adoptent des réformes visant à améliorer ce climat peuvent accroître leur capacité à attirer des investissements extérieurs et à promouvoir leur développement économique. De plus, MANSOURI dalalⁱ et BERJAOUI abdelmoumenⁱⁱ (2020) ont confirmé qu'un bon climat d'investissement et des affaires constituant un levier principal d'attractivité des IDE et de croissance économique nationale.

Dans ce contexte, en 2020, le Maroc a atteint la 53ème place du dernier classement Doing Business de la Banque mondiale. Sous la direction éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, le Royaume du Maroc se positionne comme une destination privilégiée pour les investisseurs étrangers. Également, le Maroc surclasse l'Afrique du Sud et occupe désormais la deuxième position, après l'Égypte, en tant que pays africain le plus attirant pour les investisseurs, selon le dernier indice de confiance des investissements directs étrangers de 2023.

Par ailleurs, plusieurs rapports provenant d'organismes nationaux et internationaux ont identifié et mis en lumière les défis, les contraintes et les entraves qui ont eu un impact négatif sur la croissance économique marocaine et son climat d'investissement, parmi lesquels le rapport de la commission spéciale de nouveau modèle du développement (avril 2021), le rapport du conseil économique, social et environnemental (2021), le rapport de la cour des comptes (2020) et le rapport de la banque mondiale (janvier 2022). De plus, les derniers discours royaux de sa majesté le roi Mohamed 6, que Dieu l'assiste ont insisté sur les réformes structurelles et radicales en matière du climat d'investissement pour augmenter la part de l'investissement privée, l'attractivité des IDE et le pourcentage de la croissance économique. Parmi lesquels le discours de SM le Roi Mohammed VI, prononcé au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 2ème année législative de la 11ème législature (14/10/2022) a indiqué que « la nouvelle Charte nationale de l'investissement donne une impulsion tangible à l'attractivité du Maroc pour les investissements privés, tant nationaux qu'étrangers. Aussi, il convient de lever les obstacles qui continuent d'entraver une relance effective de l'investissement national,

ⁱ Doctorante en économie et gestion à la faculté d'économie et de gestion- Université Ibn Tofail, Kenitra, Maroc.

ⁱⁱ Enseignant-Chercheur à la faculté d'économie et de gestion- Université Ibn Tofail, Kenitra, Maroc.

sur tous les plans. Par ailleurs, Les Centres régionaux d'investissement (CRI) sont donc appelés à superviser l'intégralité du processus d'investissement et à en accroître l'efficacité, ils sont également chargés d'assurer de meilleurs services d'accompagnement et d'encadrement au profit des porteurs de projets, jusqu'à leur concrétisation finale. Pour cela, les CRI doivent bénéficier de l'appui de l'ensemble des parties prenantes, tant au niveau central que territorial. S'agissant du climat des affaires, les réformes structurelles engagées sous Notre impulsion ont permis d'améliorer l'image et la performance du Maroc dans ce domaine... »¹.

Au cours des deux dernières décennies, les Hautes Orientations du Souverain ont été mises en œuvre et de nombreuses réformes structurantes ont été lancées, permettant au Maroc de réaliser des progrès significatifs sur les plans économique, social et environnemental, renforçant ainsi son attractivité et son rayonnement sur la scène internationale. Ces réformes concernent l'adoption de la nouvelle charte d'investissement par la loi cadre 03-22, la réforme des centres régionaux d'investissement par la loi 47-19, la simplification des procédures administratives en matière d'investissement par la loi 55-19, la création du fond Mohammed 6 pour l'investissement par la loi 76-20 et la réforme des zones industrielles par la loi 102-21.

L'objectif majeur de cette recherche scientifique est de voir **dans quelle mesure L'IDE est influencée par le climat de l'investissement et l'apport des réformes gouvernementales dans l'amélioration de celui-ci ?**

Afin d'adresser cette question centrale, nous avons formulé les questions subsidiaires suivantes :

Quelle est la dynamique des stocks des IDE et des flux nets au Maroc entre 2014 et 2020 ?

Quel est l'apport du cadre institutionnel dans la promotion et la création d'un climat favorable à l'investissement ?

Quelle est la situation actuelle du climat d'investissement au Maroc « l'analyse de SWOT » ?

Quelles sont les réformes gouvernementales visant à améliorer le climat d'investissement au Maroc ?

Notre travail est structuré et organisé en quatre principaux points.

Le premier point représentera la revue littérature de cet article s'agissant de la théorie d'internalisation et la théorie de l'OLI « dans la dernière théorie, nous enrichissons, par rapport à mon article précédent, les éléments suivants : les facteurs qui influencent l'attractivité des IDE selon DUNNING (1988) et sa critique à travers l'approche synthétique de Mucchielli (1985) ». Le second point concernera l'analyse de la dynamique des stocks et des flux nets des IDE au Maroc entre 2014 et 2020.

Le troisième point abordera l'importance du cadre institutionnel dans la promotion du climat d'investissement d'une part et l'identification des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces associant au climat de l'investissement au Maroc d'autre part.

Le dernier point traitera les réformes prises par le gouvernement marocain pour promouvoir son climat d'investissement et améliorer l'attractivité des IDE.

Enfin nous concluons notre travail par les perspectives des réformes gouvernementales dans la promotion du bon climat d'investissement et son impact positif sur l'attractivité des IDE.

2. La revue littérature

La revue de littérature sur l'investissement direct à l'étranger (IDE) est un sujet vaste et complexe qui a fait l'objet de nombreuses études et recherches dans le domaine de l'économie et des affaires internationales. Dans cette revue, nous allons traiter et présenter les théories suivantes :

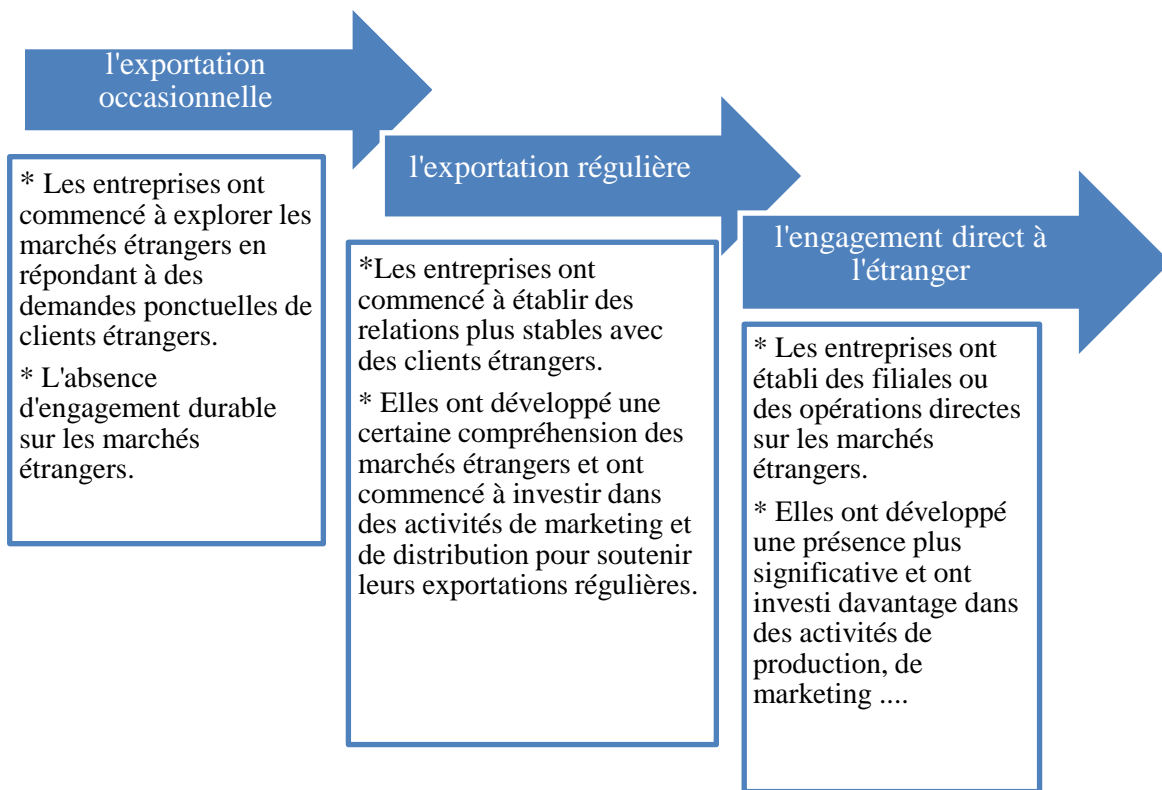
2.1 La théorie de l'internalisation « la théorie des transactions de marché »

La théorie de l'internalisation, élaborée par Ronald Coase (1930) et développée ultérieurement par Buckley et Casson, examine les raisons pour lesquelles les entreprises décident d'internaliser certaines activités plutôt que de les externaliser sur le marché. De plus, ils ont avancé plusieurs causes qui incitent les entreprises à opter pour l'internalisation plutôt que l'externalisation de certaines activités sur le marché parmi lesquelles² :

- L'internalisation permet de réduire les coûts de transaction associés aux échanges sur le marché. En internalisant certaines activités, les entreprises peuvent éviter les coûts de négociation, de surveillance et de mise en œuvre de contrats avec des tiers. De plus, Brinard (1993) a montré que les charges supplémentaires des barrières commerciales et de transport sont considérées comme une cause essentielle de remplacer les exportations par les IDE.
- L'internalisation permet une coordination plus étroite des activités au sein de l'entreprise, ce qui améliore la cohérence et la flexibilité dans la mise en œuvre de la stratégie. Elle facilite également l'adaptation aux changements du marché et des conditions économiques et juridiques. De plus, Ethier (1986) et Markusen (1993) ont indiqué que le manque de l'information, l'incertitude de marché étranger et la protection du savoir-faire sont les sources de la motivation pour l'internalisation.
- Certaines activités peuvent être complexes et nécessiter une coordination étroite entre les différentes parties prenantes. En les internalisant, l'entreprise peut mieux gérer cette complexité et assurer une meilleure coordination entre les différentes unités opérationnelles. De plus, Casson (1983), Rugman (1982) et Teece (1986) ont montré que les IDE permettent de réduire les coûts de transaction avec les parties prenantes.

En 1975, Johanson et Wiedersheim-Paul ont fait l'étude sur 4 entreprises suédoises « Sandvik, Atlas Copco, Facit et Volvo », ils ont trouvé que le problème fondamental est l'absence et le manque des connaissances et des informations liées aux marchés étrangers. Ce résultat a été trouvé par les travaux de Sune Carlson (1966). L'objectif principal de cette étude était de comprendre comment les entreprises suédoises élargissaient leurs activités à l'étranger et comment elles développaient progressivement leur présence internationale. Ils ont constaté que les entreprises étudiées ont suivi un modèle d'internationalisation graduel et progressif, caractérisé par une expansion incrémentielle sur les marchés étrangers au fil du temps. Ils ont mis en évidence trois principaux stades d'internationalisation des entreprises pour réduire l'incertitude du marché étranger : l'exportation occasionnelle, l'exportation régulière et l'engagement direct à l'étranger³. Le figure ci-dessous explique ce processus :

Figure 1 : le processus de l'internalisation des entreprises.



Source : élaboré par nous-mêmes.

L'étude de Johanson et Wiedersheim-Paul (1975) a contribué à une meilleure compréhension des étapes et des mécanismes du processus d'internationalisation des entreprises. Leur modèle a été largement utilisé et discuté par d'autres chercheurs dans le domaine de l'international business. Il a notamment mis en évidence l'importance de l'apprentissage progressif et de l'engagement progressif sur les marchés étrangers⁴.

Par ailleurs, Johanson et Vahlne (2006) a indiqué l'importance des relations et des réseaux formels et informels dans le processus de l'acquisition des informations et les données liées au marché international. De plus, Casillas et al (2015) a montré que l'entreprise peut obtenir des connaissances approfondies sur les marchés étrangers en établissant des relations avec des acteurs clés tels que les fournisseurs, les clients ou les institutions. Ces relations offrent une opportunité d'échange d'informations, de partage d'expériences et de compréhension des pratiques commerciales spécifiques à chaque marché⁵.

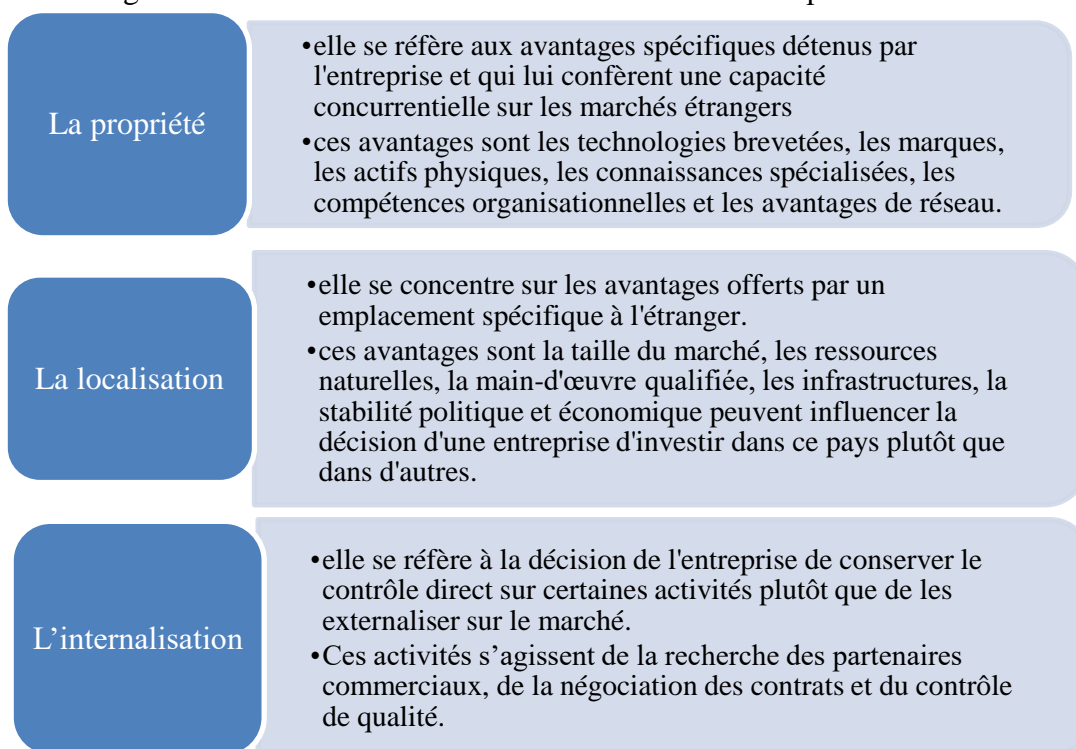
De plus, : Amine Dafir, Ghizlane Salam (2016) ont montré que la notion de la guerre économique ne dépend pas d'une guerre de production mais elle dépend d'une guerre d'information et de maîtriser l'incertitude du marché pour éviter le risque imprévu qui influence négativement sur la compétitivité des entreprises étrangères. Ils ont indiqué l'importance de l'intelligence économique dans la maîtrise de l'incertitude liée aux informations du marché hôte pour les entreprises investissant à l'étranger. En effet, cette intelligence consiste à collecter, analyser et interpréter les informations économiques, commerciales, politiques et sociales afin

de prendre des décisions éclairées et de développer des stratégies adaptées. Cela implique de comprendre en profondeur le marché hôte, ses réglementations, ses acteurs clés, ses opportunités et ses risques potentiels⁶.

2.2 Le paradigme OLI

La théorie éclectique, également connue sous le nom du paradigme OLI (Ownership, Location, Internalization), est un cadre théorique développé par John Dunning dans les années 1970. Cette s'appuie sur trois facteurs clés qui influencent la décision des entreprises d'investir directement à l'étranger : la propriété (ownership), la localisation (location) et l'internalisation (internalization)⁷.

Figure 2 : les facteurs influencés sur la décision de l'implantation des IDE.

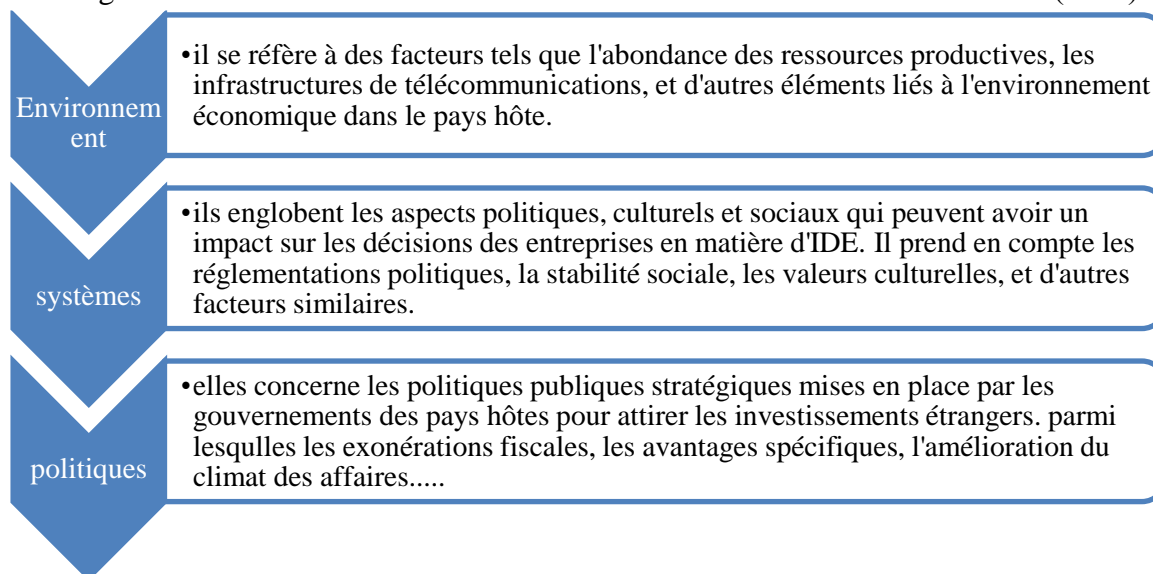


Source : élaboré par nous-mêmes.

La théorie éclectique soutient que l'IDE est le résultat de l'interaction de ces trois facteurs. Une entreprise doit posséder des avantages de propriété spécifiques, trouver une localisation appropriée et décider d'internaliser certaines activités pour que l'IDE se produise.

De plus, Dunning (1988) a établi les trois éléments fondamentaux "Environnement, systèmes, politiques" pour évaluer et expliquer la compétition entre les pays hôtes dans l'attraction de l'investissement direct étranger (IDE). Ces éléments sont utilisés pour analyser les flux d'IDE vers ces pays⁸.

Figure 2 : les facteurs influencés sur l'attractivité des IDE selon DUNNING (1988).



Source : élaboré par nous-mêmes.

En utilisant ces trois éléments, les gouvernements et les entreprises peuvent évaluer et arbitrer entre les avantages comparatifs offerts par différents pays hôtes et déterminer les flux d'IDE. Cela leur permet de comprendre comment les facteurs environnementaux, les systèmes politiques, culturels et sociaux, ainsi que les politiques publiques influencent les décisions des entreprises en matière d'IDE.

En revanche, ce paradigme a été critiqué par l'approche synthétique de Mucchielli (1985). En effet, Dunning n'a pas pris en compte l'aspect comparatif, qui exige une analyse d'au moins deux produits et deux pays pour mieux comprendre les déterminants de l'investissement direct étranger (IDE). En plus, il n'a pas traité le cycle de l'investissement lié à la délocalisation. Pour Mucchielli (1985) a montré que le développement de l'économie de pays hôte avec le temps influençant négativement sur les charges et les coûts de la production⁹.

3. Le diagnostic des flux nets et des stocks des IDE au Maroc entre 2014 et 2020.

La distinction entre les stocks des IDE et les flux nets des IDE réside dans le fait que les stocks des IDE se réfèrent à la valeur totale des investissements directs étrangers accumulés jusqu'à une certaine période, tandis que les flux nets des IDE représentent le montant net des investissements directs étrangers entrants et sortants au cours d'une période spécifique.

3.1 Les flux nets des investissements directs étrangers au Maroc

Le tableau ci-dessous présente les données statistiques illustrant la dynamique des flux nets des IDE entre 2014 et 2020.

Tableau 1 : l'évolution des flux nets des IDE au Maroc entre 2014 et 2020.

Les années	La fin de 2014	La fin de 2015	La fin de 2016	La fin de 2017	La fin de 2018	La fin de 2019	La fin de 2020
Total (en millions DHs)	+ 29 934	+31 781	+ 21 156	+ 26 033	+16 541	+ 13 478	+ 20 372

Source : Source : l'office des échanges, Investissements directs étrangers au Maroc (flux nets), le site : <https://www.oc.gov.ma/fr/etudes-et-statistiques/series-statistiques>, la date de consultation: 11/08/2023 à l'heure : 18 :05.

Les flux nets des IDE au Maroc ont cumulé 159 295ⁱⁱⁱ millions de dirhams entre 2014 et 2020 soit une moyenne annuelle de 22 756.43^{iv} millions de dirham. La hausse de ces flux nets présente une irrégularité :

- De 2014 à 2015, ces flux ont marqué une hausse remarquable de 2,99%^v, soit +1847 millions de dirhams.
- De 2015 à 2019, ils ont réalisé une chute de Entre 2015 et 2019, une baisse significative de 40, 44%^{vi} a été enregistrée, correspondant à une diminution de 18 303 millions de dirhams. La chute importante de ces flux nets entre 2018 et 2019 peut être attribuée à la mise en œuvre de la flexibilité du dirham, qui a eu un impact négatif sur le taux de change.
- Entre 2019 et 2020, une augmentation significative de 20,36%^{vii} a été enregistrée, équivalant à une hausse de 6894 millions de dirhams.

3.2 Les stocks des investissements directs étrangers au Maroc.

Le tableau suivant présente les données statistiques qui permettent de visualiser la dynamique des stocks des IDE au Maroc entre 2014 et 2020.

Tableau 2 : l'évolution des stocks des IDE au Maroc entre 2014 et 2020.

Les années	La fin de 2014	La fin de 2015	La fin de 2016	La fin de 2017	La fin de 2018	La fin de 2019	La fin de 2020
Total (en millions DHs)	462 904	492 021	553 102	589 669	613 486	638 438	640 923

Source : l'office des échanges, Investissements directs étrangers au Maroc (stock), le site : <https://www.oc.gov.ma/fr/etudes-et-statistiques/series-statistiques> la date de consultation: 11/08/2023 à l'heure : 18 :33.

Les stocks des IDE au Maroc ont cumulé 3 990 543^{viii} millions de dirhams entre 2014 et 2020 soit une moyenne annuelle de 570 077.57^{ix} millions de dirham. La hausse de ses stocks présente une régularité. Au cours de la période allant de 2014 à 2020, on observe une augmentation de 16,13 %, équivalant à une hausse de 178 019 millions de dirhams.

4. Le rôle du cadre institutionnel pour favoriser le climat d'investissement.

ⁱⁱⁱ 29 934 + 31 781+21 156 + 26 033+ 16 541+ 13 478+ 20372 = 159 295.

^{iv} 159 295 / 7 = 22 756.43.

^v (31 781 - 29 934) / (31 781 + 29 934) = + 2.99%.

^{vi} (13 478 - 31 781) / (31 781+ 13478) = - 40, 44%.

^{vii} (20 372 - 13 478) / (13 478 + 20 372) = + 20,36%.

^{viii} 462 904 + 492 021+ 553 102+ 589 669+613 486+ 638 438+ 640 923 = 3 990 543.

^{ix} 3 990 543/7= 570 077.57.

Le cadre institutionnel au Maroc joue un rôle crucial dans la promotion et la création d'un climat favorable à l'investissement. Il contribue à fournir un environnement attractif pour les investisseurs, en fournissant des règles claires, des procédures transparentes, des incitations adéquates et des orientations nécessaires. Le tableau ci-dessous présente les institutions concernées :

Tableau 3 : Les organismes participants à l'optimisation du climat d'investissement.

Les institutions	La date de la création	Ses missions
Le conseil de la concurrence	20/08/2008	Selon l'article 166 de la constitution 2011, ce conseil est une entité indépendante qui a pour mission de garantir la transparence et l'équité dans les relations économiques en veillant à une concurrence libre. Elle atteint cet objectif en analysant et en régulant la concurrence sur les marchés, en surveillant les pratiques anticoncurrentielles, les pratiques commerciales déloyales ainsi que les opérations de concentration économique et de monopole. Elle permet de donner les mesures et les recommandations pour améliorer le fonctionnement concurrentiel des marchés ¹⁰ .
le Comité National de l'Environnement des Affaires.	2/12/2010	Son rôle consiste à recommander au gouvernement des mesures visant à améliorer les conditions commerciales et le cadre législatif, à coordonner leur mise en œuvre et à évaluer leur impact sur les secteurs concernés. Cette mission est menée en collaboration avec les parties concernées publiques et privées ¹¹ .
L'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations.	30/08/2017	Son rôle consiste à exécuter la stratégie gouvernementale relative au développement des investissements nationaux et étrangers, ainsi qu'à la promotion des exportations de biens et de services. Cette fonction essentielle contribue à la mise en avant des atouts économiques du Maroc dans divers secteurs ¹² .

Source : élaboré par nous-mêmes.

5. Le diagnostic du climat d'investissement au Maroc

5.1. Les définitions du climat d'investissement

Le climat de l'investissement est défini de différentes manières selon les institutions internationales dans ce domaine. Voici quelques définitions fréquentées :

Selon la banque mondiale (2005), le climat de l'investissement « regroupe les nombreux facteurs spécifiques à une localisation qui modèlent les opportunités et les incitations offertes aux entreprises pour qu'elles investissent de manière productive, qu'elles créent des emplois et se développent »¹³.

Selon l'OCDE (2015), le concept de climat d'investissement « doit être interprété de façon large. Un climat favorable à l'investissement contribue à mobiliser le capital, les compétences, la technologie et les intrants intermédiaires pour soutenir l'expansion des entreprises. Il canalise les ressources vers des usages plus productifs et, grâce à la pression concurrentielle et à la discipline imposée par les actionnaires et les créanciers, incite toutes les entreprises à opérer des gains d'efficacité et favorise l'éviction des entreprises les moins productives. Il doit permettre aux entreprises d'effectuer des investissements productifs et rentables, mais l'enjeu n'est pas seulement de réduire le coût de l'activité économique et d'augmenter la rentabilité des entreprises. Il s'agit aussi de faire en sorte que l'investissement génère les retombées économiques et sociales les plus élevées possibles »¹⁴.

5.2. Le diagnostic du climat d'investissement au Maroc.

L'analyse de SWOT permet d'examiner les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces qui influencent sur le climat d'investissement. De plus, Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des facteurs internes et externes qui peuvent avoir un impact direct et indirect sur l'attractivité du Maroc en tant que destination d'investissement.

Tableau 4 : l'analyse du climat d'investissement au Maroc par la méthode de SWOT.

Les forces	Les faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • La qualité élevée et la diversification des ressources humaines marocaines. • La qualité des institutions privées et publiques. • La stabilité politique. • La sécurité juridique. • La liberté de l'entreprendre. • L'instauration des principes de la bonne gouvernance dans les institutions, les plans d'actions stratégiques. • La focalisation sur l'ouverture internationale. • L'instauration du dialogue social. 	<ul style="list-style-type: none"> • La diversification et la complexité des procédures administratives en matière d'investissement. • L'élargissement du secteur informel. • La loi cadre 18-95 relative à l'ancienne charte d'investissement n'a pas adopté les nouveaux principes de la constitution 2011, la loi organique 130-13 relative à la loi des finances, les mutations technologiques et économiques régionales et internationales et les exigences des agents économiques. • Le manque des mécanismes et moyens de financement et d'accompagnement des PME et TPE. • Encourager les secteurs non-stratégiques. • Les coûts élevés liés aux facteurs de production.

<ul style="list-style-type: none"> • Les réformes structurelles concernant l'amélioration du climat d'investissement. • La taille de la population marocaine importante. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'absence de cohérence verticale entre le coté de développement économique et les politiques publiques annoncées. • La faible convergence horizontale entre les politiques sectorielles. • L'absence d'une vision stratégique globale et à long terme, partagée et acceptée par tous les intervenants. • L'absence du partenariat public et privé. • Le non-respect des droits des travailleurs résulte d'une grave pénurie d'inspecteurs du travail. En effet, Le Maroc compte seulement 591 inspecteurs du travail à sa disposition. (2021)¹⁵. • Le non-respect de la logique et des principes de responsabilité sociale de l'entreprise par les agents économiques. • La présence d'une fiscalité non éthique entre les agents économiques.
Les opportunités	Les menaces
<ul style="list-style-type: none"> • La position géostratégique. • La volonté politique de la mise en œuvre des stratégies et des réformes nécessaires en matière d'investissement. • Encourager la substitution des importations par la production locale. • Promouvoir le développement durable. • Améliorer le climat des affaires et faciliter les investissements. • Augmenter la contribution de l'investissement privé, tant national qu'international, dans le volume total des investissements effectués. • Le Maroc pourrait devenir un exemple de référence en matière de méthodes de production responsables, durables et à faible émission de carbone en accélérant sa transition 	<ul style="list-style-type: none"> • L'impact négatif de la flexibilité totale de dirham au Maroc sur le taux des échanges. • En 03 novembre 2022, la banque mondiale a publié un rapport détaillé autour l'impact négatif des changements climatiques sur le secteur bancaire et la stabilité financière. • L'instauration les normes environnementales dans le processus de la production. • L'augmentation durable du taux d'inflation a une influence sur l'accès au financement en raison de la hausse du taux d'intérêt. • Le déficit hydrique (la pénurie de l'eau). • Le retard de la mise en œuvre des réformes nécessaires en matière de l'amélioration de climat d'investissement. • L'inadaptation des ressources humaines avec les nouvelles connaissances concernant les évolutions technologiques. • Le déséquilibre et le déficit de la finance publique influence négativement sur

vers une économie sobre en carbone et compétitive, ce qui attirerait également l'industrie.	l'exécution des plans stratégiques et les réformes en matière de l'investissement.
---	--

Source : élaboré par nous-mêmes.

6. Les nouvelles mesures gouvernementales pour améliorer le climat d'investissement et attirer les IDE.

Sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, le Royaume du Maroc s'affirme comme une destination de choix pour les investisseurs. En 2020, le Maroc s'est classé au 53ème rang du dernier classement Doing Business de la Banque mondiale.

Au cours des deux dernières décennies, les Hautes Orientations du Souverain ont été mises en œuvre, accompagnées de nombreuses réformes structurantes. Celles-ci ont permis au Maroc de réaliser des avancées significatives sur les plans économique, social et environnemental, renforçant ainsi son attrait et son rayonnement à l'échelle internationale.

Le tableau ci-dessous présente les réformes engagées pour faciliter l'acte d'investir et améliorer le climat des affaires.

Le tableau 5 : les réformes concernant l'amélioration du climat d'investissement.

Les mesures	les lois	les objectifs	la mise en œuvre
La nouvelle charte d'investissement.	la loi cadre 03-22	<ul style="list-style-type: none"> Ses objectifs majeurs sont : attirer les IDE, encourager la production nationale, créer les postes des emplois stables, réduire les disparités territoriales en matière de l'investissement, améliorer le climat des affaires, augmenter la part de l'investissement privé.... 	<p>1. La loi de finances pour l'année 2023 alloue une enveloppe de 2 milliards de dirhams pour la réalisation de la nouvelle charte de l'investissement, englobant les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> La diminution des inégalités en matière d'attrait des investissements entre les provinces et les préfectures. L'orientation des investissements vers les secteurs productifs stratégiques à valeur ajoutée élevée. Le soutien dédié aux très petites, petites et moyennes entreprises.

			<ul style="list-style-type: none"> • La promotion du développement des entreprises marocaines à l'échelle internationale¹⁶. <p>2. L'adoption du décret 2-23-1 relatif à la mise en œuvre du dispositif de soutien principal et du dispositif de soutien spécifique applicable aux projets d'investissement à caractère stratégique.</p> <p>Ce décret fixe les conditions de ces dispositifs de soutien¹⁷ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le soutien commun : S'agit des projets nécessitant un investissement de 50 millions de dirhams ou plus et générant au moins 50 emplois permanents. • Le soutien sectoriel : Englobe des primes diverses allant de 20 % pour les projets d'investissement dans les secteurs tels que l'industrie agro-alimentaire, pharmaceutique, ou les fournitures médicales, à 40 % pour les projets exécutés dans d'autres domaines industriels. • Le soutien territorial : Le ministre de l'Intérieur vise à classer les préfectures et provinces en deux catégories, conformément à l'article 8 de ce décret. Cela permettra aux projets d'investissement réalisés dans ces préfectures et provinces de bénéficier de primes territoriales à l'investissement, soit
--	--	--	---

			<p>équivalentes à 10 %, soit à 15 % du montant de l'investissement éligible à ces primes. Ces classifications seront basées sur des critères objectifs qui tiennent compte des particularités régionales et visent à réduire les disparités territoriales entre les différentes provinces et préfectures du Royaume.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le montant cumulé de ces primes ne peut en aucun cas dépasser 30% du montant total de l'investissement, avec un plafond de 30 millions de dirhams pour les projets d'investissement réalisés. <p>3. En 15/03/2023, le gouvernement marocain et ses parties prenantes ont élaboré la conférence nationale sur l'environnement des affaires sous le thème : une nouvelle génération de réformes¹⁸ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'objectif principal de cette conférence est de rassembler les parties prenantes autour de la feuille de route stratégique visant à améliorer le climat des affaires d'ici 2026, en accord avec les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi
--	--	--	---

			<p>Mohammed VI, que Dieu l'assiste.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elle a traité trois axes principaux à savoir, un accès au foncier compétitif, une création d'environnement favorable pour l'entrepreneuriat, les IDE et les TPME, une simplification radicale des procédures en matière d'investissement. <p>4. Les actions de la commission nationale des investissements, créant par la nouvelle charte d'investissement, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le 24 mai 2023, cette Commission a évalué 17 projets de conventions et 4 avenants à des conventions. Les 21 projets examinés ont tous été validés, représentant un montant global de 76,7 milliards de dirhams et conduisant à la création de plus 5 500 emplois directs et 14 707 emplois indirects¹⁹. • Le 20 juillet 2023, elle a étudié 17 projets de conventions et 2 avenants à des conventions. Les 19 projets examinés, qu'ils relèvent du dispositif de soutien principal ou du dispositif spécifique pour les projets stratégiques, portés par des entreprises
--	--	--	--

			privées, ont tous été validés pour un montant total de 31,5 milliards de dirhams, ce qui entraînera la création de 11 742 emplois directs et 9 280 emplois indirects ²⁰ .
la simplification des procédures administratives.	la loi 55-19	L'objectif est de faciliter et de simplifier les formalités administratives auxquelles un usager, qu'il soit particulier ou entreprise, doit se conformer pour se conformer aux règles établies par les autorités.	Sa mise en œuvre concerne les points suivants ²¹ : <ul style="list-style-type: none"> • Publier l'environ 2700 documents administratifs dans le portail : IDARATI.MA • La réduction de 45% les documents en matière d'investissement. • L'adoption de certains techniques de simplification parmi lequel l'élimination de certains documents, Certains documents ne sont produits qu'après avoir obtenu l'approbation du comité d'investissement....
la réforme des Centres Régionaux d'Investissement.	La loi 47-18	Les objectifs de cette s'agissent de ²² : <ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'investissement au niveau régional. • Soutenir les investisseurs ainsi que les entreprises, en particulier les PME et les TPE. • Coordonner et harmoniser les processus décisionnels associés à l'investissement 	Les actions de sa mise en œuvre sont : <ul style="list-style-type: none"> • En 13 février 2019, le gouvernement a créé la création des Commissions Régionales Unifiées d'Investissement. • En 20 février 2023, Le gouvernement a simplifié et numérisé 22 décisions administratives à travers la plateforme en ligne (CRI INVEST)²³.

		<p>régional via la mise en place de la Commission régionale unifiée d'investissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Simplifier les démarches administratives liées à l'investissement. 	
la réformes des zones industrielles.	La loi 102-21	<p>Ses objectifs sont²⁴ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'aménagement, la gestion, la valorisation et l'entretien des zones industrielles pour améliorer leur qualité, leur compétitivité et leur attractivité, tout en luttant contre la spéculation foncière. • Etablir les dispositifs requis pour garantir une gestion durable et efficace des zones industrielles. 	<p>Sa mise en œuvre s'agit les éléments suivants²⁵ :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'entité responsable de l'aménagement doit élaborer un règlement interne pour la zone industrielle, établissant les directives de gestion, de maintenance et la participation des investisseurs aux services fournis par l'entité de gestion ou, le cas échéant, par l'organisme en charge de l'aménagement. Un rapport sur la promotion de la zone industrielle doit être soumis trimestriellement aux autorités, au Conseil régional et au centre régional d'investissement compétent, sous peine d'une amende administrative de 200 000 dirhams par mois de retard. 2. Les règles régissant la vente ou la location de terrains aménagés ou d'installations construites dans les zones industrielles sont conformes à la législation en vigueur et

			<p>doivent inclure les éléments suivants dans les contrats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les éléments du projet approuvé par la commission régionale d'investissement compétente. • L'engagement de l'investisseur à valoriser le terrain ou les installations dans les délais convenus. • Les sanctions en cas de non-respect des obligations de l'investisseur, y compris la résiliation du contrat et la restitution du terrain ou des installations. • la conformité au règlement interne de la zone industrielle.
Le fond Mohammed 6 pour l'investissement	La loi 76-20	Ce fond a été établi à la suite des directives de Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, a pour mission de financer les projets d'investissement majeurs et de les soutenir à l'échelle nationale et régionale en formant des partenariats avec le secteur privé. Il vise également à investir, par le biais de fonds sectoriels ou thématiques, dans le capital des petites et moyennes entreprises ²⁶ .	La loi de finances de l'année 2023 alloue une somme de 45 milliards de dirhams à ce fonds pour assurer et opérationnaliser ses rôles et ses activités.

Source : élaboré par nous-mêmes.

7. Conclusion

Le Maroc a fait des efforts significatifs pour améliorer son climat d'investissement et renforcer l'attractivité de ses Investissements Directs Étrangers (IDE). Plusieurs réformes ont été initiées dans le but de créer un environnement plus favorable aux investisseurs, tant nationaux qu'étrangers.

Tout d'abord, le gouvernement marocain a mis en place une nouvelle charte de l'investissement visant à simplifier les procédures administratives et à encourager les investissements dans des secteurs prioritaires. De plus, notre pays a travaillé sur l'amélioration de son infrastructure, notamment en investissant dans les infrastructures de transport et les zones industrielles. Cela vise à créer un environnement favorable aux investisseurs, de stimuler la croissance économique et de renforcer sa position en tant que destination privilégiée pour les investissements étrangers.

Le Maroc a également créé des organismes dédiés à l'attraction des IDE, tels que l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE), qui accompagne les investisseurs tout au long du processus d'investissement. Les CRI ont été établis pour faciliter la préparation et le suivi des projets d'investissement, tout en favorisant la coordination entre les différentes parties prenantes. De plus, la mise en place d'un fonds dédié aux investissements, comme le Fonds Mohammed VI pour l'Investissement, démontre l'engagement du Maroc à soutenir les projets d'investissement, en particulier ceux à fort impact économique et social. En outre, la création du conseil de concurrence permet de garantir la transparence, l'équité dans les relations économiques en veillant à une concurrence libre et le renforcement de la confiance des investisseurs étrangers.

Par ailleurs, notre pays a investi dans l'amélioration de son capital humain contribuant ainsi à renforcer sa compétitivité régionale et internationale. Des réformes en matière d'éducation « la loi cadre 51-17 relative à la réforme du système de l'éducation et de formation » et de formation professionnelle visent à fournir une main-d'œuvre qualifiée et compétente, répondant aux besoins spécifiques des entreprises. En effet, il a adopté le décret 2.23.668 apportant des modifications et des compléments au décret 2.04.89 qui définit la vocation des établissements universitaires et les cycles des études supérieures.

Ces efforts démontrent la volonté du Maroc d'améliorer son climat d'investissement en créant un environnement plus favorable, plus transparent et plus compétitif pour les investisseurs, ce qui contribue à accroître l'attractivité du pays pour les IDE.

Enfin, les perspectives de ces nouvelles réformes au Maroc sont prometteuses et comprennent les éléments suivants :

- Promouvoir l'attractivité des IDE.
- Créer un climat d'investissement favorable.
- Réaliser les équilibres extérieurs de notre pays.
- Créer les nouvelles opportunités des postes d'emplois et réduire le taux du chômage.
- Réaliser les objectifs du nouveau modèle de développement marocain parmi lesquels le doublement du PIB, l'augmentation de la part d'investissement privé dans l'investissement total de 1/3 à 2/3, et la réalisation de la croissance économique annuelle de 6% à l'horizon 2035.

- Réaliser la répartition équitable entre les régions et les provinces de notre pays en matière d'investissement.
-

Bibliographie et webographie :

- ¹ SM le Roi adresse un discours au Parlement à l'occasion de l'ouverture de la 1ère session de la 2ème année législative de la 11ème législature, <https://www.cg.gov.ma/fr/node/10811>, la date de la consultation : 27/08/2023 à l'heure : 23 :44.
- ² OUMAMA BOUABDI (2014), la thèse sur la libéralisation financière et IDE : un mode de financement qui s'impose pour le développement économique des PED : cas du Maroc (PDF), soutenue le 7/11/2014, La page : 35.
- ³ Katia ANGUÉ Ulrike MAYRHOFER (2010), Le modèle d'Uppsala remis en question : une analyse des accords de coopération noués dans les marchés émergents (PDF), La revue : Management international Gestion Internacional International Management ; ISSN, Volume 15, numéro 1, automne 2010, la Page : 35.
- ⁴ Jean-Marc Bigler et Nathalie Nyffeler (2006), Processus d'internationalisation de la PME : la nécessité d'une approche intégrative (PDF), les congrès international francophone en entrepreneuriat et PME, édition 8, la page : 3.
- ⁵ BASLY sami (2017), l'internationalisation de la firme : les théories de l'apprentissage organisationnel sont-elles caduques ? La revue : Marché et Organisation (PDF), 2017/1 (N° 28), La page : 29.
- ⁶ Amine Dafir, Ghizlane Salam (2016), : L'intégration de la diplomatie économique dans un dispositif national d'intelligence économique : Quels enjeux pour le Maroc ? la revue internationale d'intelligence économique (PDF), Vol.8 (2/2016).
- ⁷ CHEBH ismail et NOUREDDINE abdellatif (2022), Attractivité des investissements directs étrangers (PDF), la revue : International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME ISSN : 2658-8455 Volume 3, Issue 2-2 (2022), La Page : 160.
- ⁸ MOUJAHID et KHARISS (2021). Déterminants des investissements directs étrangers au Maroc : Etude économétrique par le modèle vectoriel à correction d'erreur. La revue Alternatives Managériales Economiques (PDF). Vol 3, No 4 (Octobre, 2021) 393-413. La page : 397.
- ⁹ OUMAMA BOUABDI (2014), Op, Cit, La page : 40.
- ¹⁰ Le conseil de la concurrence, ses missions, et attributions, <https://conseil-concurrence.ma/cc/le-conseil/mission-et-attributions/>, la date de la consultation : 16/08/2023 à l'heure 00 :22.
- ¹¹ Le CNEA, ses missions, <https://www.cnea.ma/fr/missions>, la date de consultation : 15/08/2023 à l'heure 01 :01.
- ¹² Agence Marocaine de Développement des Investissements, <https://smit.gov.ma/amdie/>, la date de consultation : 15/08/2023 à l'heure : 11.48.
- ¹³ La banque mondiale, Un meilleur climat de l'investissement pour tous, le rapport sur le développement dans le monde 2005, la page : 2.
RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LE MONDE 2005
- ¹⁴ Rapport de l'OCDE, le cadre d'action pour l'investissement (PDF), édition 2015, La page : 15.
- ¹⁵ LesEco.ma, inspection du travail : cherche renfort désespérément, le site : <https://leseco.ma/maroc/inspection-du-travail-cherche-renfort-desesperement.html> , la date de consultation : 06/08/2023, à l'heure : 14 :22.
- ¹⁶ Budget Citoyen, la loi des finances 2023, pour meilleure compréhension de la loi finances et de ses dispositions, (rapport PDF), la page : 27.
- ¹⁷ Le gouvernement parachève dans les délais fixés l'arsenal juridique relatif au dispositif principal de soutien à l'investissement et au dispositif spécifique de soutien applicable aux investissements stratégiques, le site : <https://www.cg.gov.ma/fr/node/11057> la date de consultation: 27/07/2023, à l'heure : 22 :55.
- ¹⁸ Conférence nationale sur l'environnement des affaires «Une nouvelle génération de réformes, le site : <https://www.cg.gov.ma/fr/node/11066> , la date de consultation : 28/07/2023, à l'heure : 00.22.
- ¹⁹ Le matin, Le gouvernement approuve 21 projets d'investissements pour 76,7 milliards de Dirhams, le site : <https://lematin.ma/express/2023/gouvernement-approuve-21-projets-investissements/390302.html> , la date de consultation : 29/07/2023, à l'heure : 23.36.

²⁰ Le matin, Le gouvernement approuve 19 nouveaux projets d'investissements pour 31,5 milliards de Dirhams, le site : <https://lematin.ma/express/2023/gouvernement-approuve-19-projets-investissements/392406.html> , la date de consultation : 30/07/2023, à l'heure : 00.35.

²¹ MOHAMED BADRANE, Procédures administratives, simplification accélérée, le site : <https://aujourd'hui.ma/societe/procedures-administratives-simplification-acceleree> , la date de consultation : 31/07/2023, à l'heure 22 :25.

²² OUCHAGOUR leila, Le gouvernement veut aligner les CRI sur la charte de l'investissement, le site : <https://aujourd'hui.ma/actualite/le-gouvernement-veut-aligner-les-cri-sur-la-charte-de-linvestissement> , la date de consultation : 06/08/2023, à l'heure : 10.35.

²³ Médias24, AKHANOUCHE fait le point sur le chantier de la simplification des procédures administratives, Le site : <https://medias24.com/2023/02/20/akhannouch-fait-le-point-sur-le-chantier-de-simplification-des-procedures-administratives/> la date consultation : 06/08/2023, à l'heure : 11.15.

²⁴ Hicham Oukerzaz, Zones industrielles : ce que prévoit la nouvelle loi 102-21, le site : <https://lematin.ma/express/2023/zones-industrielles-prevoit-nouvelle-loi-102-21/387639.html> , la date de consultation : 03/08/2023 à l'heure : 18 :32.

²⁵ Mohammed Fizazi, Zones industrielles : les dispositions phares de la loi 102-21, le site : <https://snrtnews.com/fr/article/zones-industrielles-les-dispositions-phares-de-la-loi-102-21-69488> , la date de consultation : 03/08/2023 à l'heure : 19.52.

²⁶ Adoption par le Conseil du Gouvernement du projet de décret relatif à la mise en œuvre des dispositions de la loi portant création du "Fonds Mohammed VI pour l'Investissement, le site : <https://www.finances.gov.ma/fr/Pages/detail-actualite.aspx?fiche=5307> , la date de consultation : 05/08/2023, à l'heure : 01 :03.